

**Comité Technique Spécial GSO
du 27 mai 2015 à 9 heures 30**

ORDRE DU JOUR

- 0 – Règlement intérieur du Comité technique (pour avis)
- 1 – Approbation du PV de la séance du 20/05/14 et du 03/02/2015 (pour avis)
- 2 – Suivi des points (pour information)
- 3 – Bilan social et organigramme (pour information)
- 4 – A REP 3 : postes ouverts en GSO (pour information)
- 5 – Harmonisation des DIR ; déclinaison en GSO (pour information)
- 6 – RPS (pour information)
 - Méthodes de travail imposées par les donneurs d'ordres
 - Valorisation des compétences transversales ou complémentaires des agents ; annuaire des compétences
 - Adéquation entre fonctions et catégories
- 7 – Impact de la régionalisation sur l'INRAP (pour information)
- 8 – Centres archéologiques : Toulouse, Saintes, Bègles (différents problèmes matériels encore non résolus) (pour information)
- 9 – Déménagement du laboratoire du Musée d'Aquitaine (pour information)
- 10 – Harmonisation et organisation d'un pool PAO/DAO sur l'inter-région (pour information)
- 11 – Renfort Administrateur ou Directeur (pour information)
- 12 – Divers et calendrier

Représentants du personnel		Représentants de l'administration	
Titulaires			
Nathalie MILLARD (CGT Culture)	Présent	Odet VINCENTI (Président)	Excusé
Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)	Présent	Patrick BRETAGNE (Administrateur)	Présent
Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires)	Présent		
Serge VIGIER (CNT)	Présent	Secrétaire Administration	
Benoît OLIVEAU (CNT) – Secrétaire OS	Présent	Florant VIEILLE (GRH Direction GSO)	Présent
		Invités	
Suppléants		Marie-Noëlle NACFER (Logicienne GSO)	
Philippe GARDES (CGT Culture)	Excusé	Jean-Luc BOUDARTCHOUK	Présent
Stéphane BOULOGNE (SUD Culture Solidaires)	Présent	Carole FONDEVILLE expert point 10	Présent
Clara SAMUELIAN (SUD Culture Solidaires)	Présent		
María Iluminada ORTEGA (CNT)	Présent		
Thierry GIRAUD (CNT)	Présent		

1

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Monsieur BRETAGNE.

Benoît OLIVEAU assure le secrétariat de séance pour le compte des représentants du personnel.

Seront présents pour l'administration Carole FONDEVILLE et Jean-Luc BOUDARTCHOUK pour le point 10, ainsi que Marie-Noëlle NACFER pour les points 8 et 9.

0 – Règlement intérieur du Comité technique (pour avis)

ADMINISTRATEUR : Suite à la réactualisation des instances, nous sommes appelés à approuver le règlement intérieur.

CNT : Nous attendions celui du CT central.

SUD Culture Solidaires : Nous souhaitons apporter des modifications sur le nombre de réunions, qui est désormais fixé à trois, et sur la présence des experts, qui pourraient assister à l'ensemble de la session du CT, même s'ils n'interviennent que durant le débat sur les sujets les concernant. Nous demandons également la présence des AST en séance.

ADMINISTRATEUR : Le Président de séance décidera de les convier si les discussions le justifient.

CNT : Les AST se retrouvant au même niveau hiérarchique que les Secrétaires généraux après l'harmonisation des DIR, pour les questions traitant de l'organisation du travail, il a été demandé en séance de CT central que les futurs RST participent de droit aux instances, au même titre que les Secrétaires généraux. La Direction générale l'a accepté.

ADMINISTRATEUR : Je demanderai une validation. Je n'envisage pas pour l'instant de demander aux cinq AST de venir à chaque séance. Ils sont pour l'heure convoqués lorsqu'ils sont en mesure d'apporter une contribution aux débats.

CNT : Cette règle a été actée en séance de CT central. Nous pouvons néanmoins comprendre que pour les AST des DOM ou en cas de congés, elle puisse connaître certaines exceptions.

SUD Culture Solidaires : Les AST sont concernés par les trois quarts des points évoqués en instance, car ils sont placés au cœur de notre organisation.

ADMINISTRATEUR : C'est pour cette raison que je leur demande de participer à certaines réunions de travail, alors même qu'aucune règle ne l'impose.

CNT : Si vous devez demander confirmation de la participation des RST aux réunions, nous exigerons que cette règle soit stipulée dans le règlement intérieur. Ce document ne peut donc pas être adopté en l'état. Nous ne pouvons pas imaginer que seul le Président de séance soit présent pour la Direction.

L'adoption du règlement intérieur est repoussée à la séance à venir.

CNT : Par ailleurs, l'article 6 s'applique aux délais de transmission des documents concernant le CT local.

ADMINISTRATEUR : Nous n'avons reçu les propositions d'ordre du jour de la réunion que deux semaines avant la date de la réunion. Les délais ne pouvaient donc plus être respectés. Je vérifierai par ailleurs avec le secrétariat pourquoi les documents relatifs à l'ordre du jour ne vous ont pas été adressés par mail. Ils sont en principe joints au mail de convocation.

CNT : Nous l'avons reçu le 7 mai.

GRH : Les pièces jointes auraient également dû vous être transmises par la suite.

ADMINISTRATEUR : Nous éviterons de commettre de nouveau ce genre d'impair.

1 – Approbation du PV de la séance du 20/05/14 et du 03/02/2015, pour avis

- 20 mai 2014

SUD Culture Solidaires : Les corrections diffusées par Marion Viarouge ont été intégrées. Une erreur subsiste en page 4, où il manque « des » après « car privés ». En page 11, le Président affirme que : « seul le RO ne dépend pas de l'institut ». Marion Viarouge signale alors : « J'en prends note, je ne le savais pas », et cette phrase ne figure pas dans le compte rendu. Concernant la participation de Patricia Couture, en page 4, la période est « printemps 2014 ».

GRH : Cette modification avait déjà été apportée par l'administration.

Moyennant ces corrections, le PV du 20 mai 2014 est adopté, avec 2 voix favorables et 3 abstentions.

- 3 février 2015

L'adoption du PV est reportée à la séance à venir.

2 – Suivi des points

- Politique de relations avec les SRA

ADMINISTRATEUR : La question concerne au premier chef le SRA Midi-Pyrénées. Le Ministère a été saisi de ce sujet. Le Président de l'INRAP a également rencontré le CRA et le DRAC en début d'année 2015, en présence du Directeur général adjoint. Je n'ai pas obtenu d'élément quant à cette discussion, si ce n'est que le CRA a admis devoir prendre garde à ses comportements, mais que l'INRAP devait également soigner ses comptes rendus. La situation n'ayant pas vraiment évolué, le point peut être laissé en suivi.

CNT : Le CRA a-t-il admis spontanément ses errements ?

ADMINISTRATEUR : Je n'étais pas présent à la réunion. Je sais néanmoins que le Directeur inter-régional a demandé à l'AST et à l'AP de continuer à collecter des informations sur les comportements anormaux du SRA.

CGT Culture : Le seul intérêt de cette rencontre est la prise de conscience par le Directeur général, si aucune action ultérieure n'est prévue.

SUD Culture Solidaires : La situation n'a donc pas changé depuis le dernier CT.

ADMINISTRATEUR : Le Président doit rencontrer le CRA Aquitaine durant sa tournée, cet été.

SUD Culture Solidaires : Concernant le rendu des rapports en Midi-Pyrénées, les PAOistes attendent désespérément les corrections des AST.

ADMINISTRATEUR : La discussion est ouverte à ce sujet.

CGT Culture : La relecture pose problème, au point que l'INRAP paie des pénalités aux aménageurs.

ADMINISTRATEUR : Les AST et leurs adjoints sont conscients du problème. Nous reviendrons sur ce sujet dans le point 10.

CNT : La liaison avec le SRA en Limousin pose-t-elle problème ?

ADMINISTRATEUR : Je n'en ai pas connaissance. N'ayant pas encore rencontré les CRA, je n'ai pas obtenu de retour de leur part.

- Plan Assurance Qualité

CGT Culture : Ce point aurait pu être réglé rapidement.

ADMINISTRATEUR : L'administration nous sollicite actuellement sur de nombreux sujets. En outre, le vade-mécum n'est pas encore finalisé. Au-delà de la communication de l'existence du Plan aux RO, une certaine pédagogie doit être mise en place.

CGT Culture : Vous le diffusez pourtant auprès des aménageurs sans aucune explication.

ADMINISTRATEUR : Pour cette population, il s'agit d'une démarche classique liée aux marchés publics. Les archéologues n'ont pas forcément la même perception.

SUD Culture Solidaires : Les engagements de l'INRAP doivent être respectés, mais les RO n'en ont pas connaissance.

CNT : Avez-vous reçu des retours d'aménageurs quant à un non-respect du PAQ ?

ADMINISTRATEUR : Le seul point sur lequel ils montrent une certaine sensibilité porte sur la présence de sauveteurs secouristes dans toutes les équipes. Or, cette formation relevant du volontariat, nous ne sommes pas en mesure d'en affecter systématiquement sur chaque chantier.

CNT : Si le sauveteur secouriste est le conducteur de la pelle, la règle n'est donc pas respectée.

GRH: Le CSP a confirmé en séance du dernier CHSCT que cette personne étant « comprise » dans le contrat de location de l'équipement, elle est considérée comme faisant partie de l'INRAP.

ADMINISTRATEUR : Elle n'est néanmoins pas présente en permanence.

CNT : Avez-vous envisagé une communication auprès des agents pour les pousser à devenir sauveteurs secouristes ?

ADMINISTRATEUR : Ils sont sollicités, entre autres, par les AST, les AP, le CSP ou, à l'occasion, par moi-même. Nous expliquons les raisons pour lesquelles la démarche est importante.

CNT/ SUD Culture Solidaires : Je n'ai observé aucune sollicitation de ce type.

ADMINISTRATEUR : Vous êtes probablement absent lorsqu'elles interviennent. Par ailleurs, les formations au secourisme ont été lancées dès les années 90.

CNT : Quel est le taux de SST dans nos équipes ?

GRH: Je vous transmettrai ultérieurement cette information.

CGT Culture : Lors de la réunion plénière trimestrielle du début d'année, notre AST et l'AP ont assuré une sensibilisation. Pour autant, nous ne sommes pas en mesure d'établir ce qu'est ensuite devenue la liste des personnes qui se sont déclarées volontaires.

CNT : Nous n'avons pas bénéficié de ce type de présentation.

ADMINISTRATEUR : Nous n'avons pas organisé de réunion plénière depuis mars ou avril. Nous avons été confrontés à des refus d'aménageurs de démarrer des opérations archéologiques faute de secouriste pour les opérations sur le métro de Toulouse et sur l'A89. J'ai, dès cette époque, demandé à la Direction générale de pousser la démarche au-delà du volontariat. J'ai de nouveau présenté cette requête en 2014.

CNT : Vous pourriez installer un poster dans les nouveaux locaux.

ADMINISTRATEUR : J'attends que la signalétique soit en place pour le faire. Nous installerons en outre des affiches sur les addictions. Je vous précise par ailleurs que nous envisageons de rendre obligatoire la formation SST pour les agents prenant la responsabilité d'opérations.

CGT Culture : Certains ne supportent pas la vue du sang. Cette disposition risque par conséquent d'être difficile à mettre en place.

CNT : Les secouristes portent ensuite une responsabilité particulière.

ADMINISTRATEUR : Ils n'ont pas vocation à se substituer à des soignants, mais à éviter les sur-accidents et à communiquer les informations pertinentes aux secours.

CGT Culture : Le statut de secouriste induit également certaines obligations.

ADMINISTRATEUR : Nous reviendrons sur ce sujet. La formation reste pour l'instant soumise au volontariat des agents.

o Point sur le SGA

CNT : Nous avons entendu qu'une expérimentation était en cours en DIR GSO.

ADMINISTRATEUR : Trois DIR étaient censées participer à un déploiement partiel du système informatique Notilus, à titre de site pilote. Ceux de Rhône-Alpes-Auvergne et GSO ont démarré le 18 mai. Grand Est Nord, faute de disponibilité du SGA, n'a pas pu lancer l'opération. Par conséquent, j'ai proposé à cette DIR d'accueillir un de ses agents pour conduire une deuxième opération pilote en GSO. Un agent de GEN travaille donc dans notre région. Il réalise des saisies sur le nouveau système, et il vérifie leur bonne prise en compte.

L'ensemble des DIR pourra basculer sur le SGA à l'automne, puis sur le nouveau système Notilus début 2016. La partie CRA n'est pas encore intégrée, car aucun éditeur de logiciels ne proposait de dispositif de relevé de temps. Cette partie sera donc déployée par la DSI, dans une démarche transparente pour les utilisateurs.

SUD Culture Solidaires : Notilus vient donc pallier les problèmes de la première version du SGA.

ADMINISTRATEUR : Il nous permet également d'éviter la réquisition de l'agent comptable, car la configuration du système lui permet d'obtenir les garanties juridiques nécessaires.

CGT Culture : Cette mise en place n'est donc pas anodine.

ADMINISTRATEUR : Depuis le préambule du projet, les agents des DIR qui participent à l'expérimentation sont remplacés à poste pour poste sur la durée du projet. Au-delà des requêtes, une étape intermédiaire du déploiement était prévue afin d'éviter les mêmes problèmes rencontrés lors de la mise en place d'IP. Les sites pilotes vont donc réaliser des tests de saisie durant un trimestre, et les résultats seront comparés à ceux de l'ancien système. Ce principe général a été retenu et étendu à GEN et à Rhône-Alpes-Auvergne.

L'expérimentation a commencé en mai. Elle devrait être prolongée jusqu'à courant octobre, une fois le module de relevé de temps mis en fonction. La conception de ce dernier a démarré voici une semaine avec l'intégration des ordres de mission dans le nouveau dispositif. Cette phase s'est révélée très rapide, d'autant que le manuel d'utilisation est élaboré en parallèle.

CNT : Quel est le ressenti des agents vis-à-vis du système ?

ADMINISTRATEUR : La première étape donne des résultats positifs, mais le recul reste limité à une semaine. Le déploiement global interviendra le 2 janvier, et il impliquera la fermeture d'IP.

CNT : Décidez-vous du lancement en fonction de la fiabilité ou des ressentis des agents ?

ADMINISTRATEUR : L'expérience du SGA a permis d'éviter un certain nombre d'écueils dans la démarche. L'ensemble des paramètres de fiabilisation du projet semblaient convenables, et c'est pourquoi j'ai décidé d'engager GSO dans la phase pilote.

CGT Culture : Nous apprécions qu'une partie des utilisateurs aient été associés à la réflexion.

SUD Culture Solidaires : Les règles en termes de justificatifs de frais vont-elles changer ?

ADMINISTRATEUR : Le projet porte sur une modification de l'outil informatique. La présentation des ordres de mission et des relevés de temps, voire des frais, sera probablement modifiée en conséquence.

CGT Culture : Les changements peuvent se révéler positifs, s'ils améliorent réellement les conditions de travail.

ADMINISTRATEUR : Dès l'origine du projet, trois utilisateurs ont été associés à la réflexion. Ils ont même été remplacés dans leurs fonctions dans les Directions dont ils relèvent. Cette disposition faisait partie des conditions que j'avais fixées pour décider de la participation de GSO à l'expérimentation. J'avais également demandé la mise en place de sites pilotes pour l'intégration. La Direction a été au-delà de mes demandes.

Pour l'heure, les utilisateurs n'ont pas fait remonter de difficulté du type de celles qui ont été rencontrées à l'occasion de la mise en place du SGA. En revanche, les producteurs de frais de déplacement et de relevés de temps seront soumis à une contrainte supplémentaire, car la démarche permet d'éviter la réquisition de l'agent comptable. Les modèles personnels de présentation devront donc être abandonnés.

SUD Culture Solidaires : Les modifications interviendront probablement sur les déclarations sur l'honneur.

CGT Culture : Nous maintiendrons notre vigilance à ce sujet.

- o État d'avancement du projet d'harmonisation des DIR

Le sujet est traité en point 5.

- o Point sur les implantations

Le sujet est traité en point 8.

- o Suivi des recrutements

Le sujet est traité en point 4.

3 – Bilan social et organigramme, pour information

CNT : Nous avons détecté un certain nombre d'erreurs dans les tableaux, y compris sur le total des effectifs ou sur le nombre d'agents de Pessac ou de Limoges. Nous n'avons donc pas pu travailler dessus, d'autant que nous les avons obtenus tardivement.

GRH: J'admets la présence d'erreurs, mais les grandes masses restent relativement stables. Les fluctuations demeurent pour leurs parts marginales.

SUD Culture Solidaires : Nous sommes satisfaits d'avoir obtenu les pourcentages des temps partiels par sexe.

GRH: Nous avons également fait figurer une pyramide des âges dans le document.

SUD Culture Solidaires : Les recrutements de jeunes concernent les services administratifs.

ADMINISTRATEUR : Lors de la mise en place des défibrillateurs, nous avons constaté que la population pérenne la plus âgée était celle de la DIR. Nous avons donc installé le premier appareil à la DIR. Le plus jeune des agents a en effet 30 ans.

CGT Culture : En Midi-Pyrénées, seule la documentaliste est plus jeune.

ADMINISTRATEUR : Nous avons également embauché un vingtenaire dans les DOM.

SUD Culture Solidaires : Le renouvellement des équipes n'est donc pas assuré.

ADMINISTRATEUR : Nous savons tous pertinemment que la dernière vague de recrutements massifs date d'une dizaine d'années.

CGT Culture : Les salariés du vivier eux-mêmes font également l'objet d'une antériorité. Ils ne peuvent donc pas avoir moins de 25 ans.

ADMINISTRATEUR : Notre structuration de pyramide des âges ressemble à celle du CNRS. Les personnels arriveront tous en même temps à la retraite, et la question du renouvellement des équipes finira par se poser.

CNT : Notre région reste exceptionnelle par la quantité de déplacements qui s'imposent aux agents. Ceux-ci sont donc fatigués.

ADMINISTRATEUR : Grand Ouest présente une surface à peu près similaire, pour sa partie métropolitaine, et son effectif reste similaire à celui de GSO. Cependant, contrairement à notre inter-région, Grand Ouest bénéficie d'une bonne activité dans chacune de ses régions, limitant ainsi les déplacements.

SUD Culture Solidaires : L'Aquitaine reste la plus grande région de France. Pour sa part, Grand Ouest a procédé à des embauches, renouvelant ainsi les équipes.

ADMINISTRATEUR : Ils ont été confrontés brutalement à la concurrence en 2014, et ils ont perdu 50 % de leur marché. Des questions quant à l'activité se posent donc également dans cette DIR.

CNT : En GSO, les déplacements occasionneront davantage de difficulté avec la progression de l'âge des agents.

SUD Culture Solidaires : Des jeunes ont abouti en Grand Ouest plutôt qu'en GSO, car nos bases ne permettaient pas de les accueillir.

ADMINISTRATEUR : Elles ont été dimensionnées au regard des prévisions d'activité.

SUD Culture Solidaires : Nos collègues sont fatigués, et les équipes ne connaissent pas de renouvellement.

ADMINISTRATEUR : La dépréciation nous amène à notre plafond d'emplois. La répartition de l'activité engendre en outre une mobilité accrue, d'autant que les CDD ne peuvent plus constituer une variable d'ajustement.

CNT : La géographie des bases accroît en outre les trajets.

ADMINISTRATEUR : Nous pâtissons de notre historique. Jusqu'en 1999, GSO demeurait la DIR la plus mal équipée en matériels, en véhicules ou encore en bases. Les Directeurs successifs se sont efforcés de la ramener à un niveau acceptable.

CNT : A elle seule, l'Aquitaine fait la même taille que Nord-Picardie. Or, notre région ne compte qu'une base et donc alors que cette inter-région en accueille cinq.

ADMINISTRATEUR : La Direction de GSO s'est engagée auprès de la DG afin d'obtenir des implantations supplémentaires, comme nous le verrons au point 8.

CNT : Les effectifs par base ne correspondent pas à ceux qui nous ont été communiqués par ANVEOL.

ADMINISTRATEUR : Nous vérifierons nos tableaux. La récupération des données a pu se révéler erronée du fait des mouvements de personnel, mais la différence reste probablement limitée.

SUD Culture Solidaires : Les deux assistantes administratives des DOM bénéficient-elles de la même qualification ?

ADMINISTRATEUR : Leur appellation administrative est similaire, mais leurs fonctions et catégories demeurent différentes.

SUD Culture Solidaires : Que représente le CDD mentionné dans les tableaux ?

ADMINISTRATEUR : Il s'agit d'un renfort ponctuel à la DRH, de mi-mars à fin septembre, avec une possibilité de prolongation. Il n'a pas été notifié dans le budget primitif 2015.

SUD Culture Solidaires : Les DOM ne comptent toujours pas d'AP.

ADMINISTRATEUR : Je me rendrai en Martinique, Guadeloupe et Guyane fin juin. Nous évoquerons le sujet avec les agents sur place. A cette occasion, je rencontrerai également les nouveaux CRA.

CGT Culture : Nous vous signalons que, dans l'organigramme, les « gestionnaires de base » sont en fait des « gestionnaires de moyens de centre » (GMC).

4 – AREP 3 : postes ouverts en GSO (pour information)

ADMINISTRATEUR : Nous vous avons présenté les postes tels qu'ils ont été affichés sur l'intranet voici deux semaines, en réponse à un arbitrage en central :

- 3 postes en recrutement externe dans les DOM ;
- 1 poste de géoarchéologue en Midi-Pyrénées ;
- 1 poste de DAO-PAO en Poitou-Charentes.

Sont également ouverts des postes de RO en Midi-Pyrénées et en Poitou-Charentes.

CNT : Nous avons obtenu la liste des postes ouverts lors de la dernière réunion en central. Nous n'avons donc pas pu réagir instantanément. Vous aviez établi une liste limitée à vingtaine de postes.

ADMINISTRATEUR : Nous nous sommes efforcés de prioriser les candidatures. Nous avons donc demandé à chaque AST la nature de ses demandes. Nous les avons ensuite hiérarchisées en CODIR. L'arbitrage a été assuré à Paris, dans un second temps.

CNT : Avez-vous pu demander quel poste était alloué en interne ou en externe ?

ADMINISTRATEUR : Nous avons dû intégrer les recrutements des personnels du vivier dans ceux des salariés internes. Nous n'avons cependant pas connaissance des profils de ce vivier. Pour leur part, les postes externes concernent des fonctions qui n'existent pas encore dans la DIR. Nous avons en outre reçu deux demandes de mutation pour lesquelles GSO et les DIR d'accueil s'étaient mises d'accord. Pour autant, ces postes avaient vocation à être de nouveau pourvus, car GSO ne devait pas se trouver finalisée.

CGT Culture : Le vivier n'intégrant pas de géoarchéologue, le recrutement sera donc réalisé en externe.

ADMINISTRATEUR : La provenance de la personne présente peu d'importance.

CNT : Le poste de technicien de fouille guyanais est le seul à être ouvert en catégorie 2 en interne-externe pour la France entière.

SUD Culture Solidaires : Un agent du vivier vit pourtant en Martinique.

ADMINISTRATEUR : Nous n'avons pas pris en compte le vivier dans la demande, mais rien n'empêche cette personne de postuler.

CNT : La DRH n'a donc pas demandé si la DIR préférerait une ouverture en interne.

ADMINISTRATEUR : Les besoins sur les DOM répondent à un accroissement d'activité lié au changement de CRA. La DRH n'a peut-être pas remarqué la situation de l'agent du vivier. La DIR considérerait en outre que cette population devait candidater en externe.

CNT : La DRH a pris l'initiative de les passer en interne. Pour les propositions de poste, tenez-vous compte des agents qui perçoivent une prime de suppléance depuis des années ?

ADMINISTRATEUR : Je vous le confirme. Pour autant, si nous avions reçu le nombre de postes demandés, nous aurions pu en ouvrir une vingtaine. Au vu de ses prévisions d'activité, GSO en a obtenu beaucoup moins qu'espéré. Les phases importantes de recrutement interviennent en ce moment à GEN ou Méditerranée.

CNT : Grand Ouest a également rééquilibré ses équipes. La Direction ne tient par ailleurs pas compte de l'absence de certaines spécialités dans les régions.

ADMINISTRATEUR : Les AST sont en charge de l'appréciation de nos besoins. Les demandes qui s'avèrent non prioritaires vis-à-vis du nombre de postes que nous obtenons ne donneront pas lieu à des recrutements.

CNT : Quelle proportion des postes demandés avez-vous obtenue ?

ADMINISTRATEUR : Au vu de notre manque d'activité, elle est restée limitée à environ 15 %.

CNT : Les agents percevant une prime de suppléance travaillent déjà pour l'INRAP et ils occupent déjà un poste. Leur sort ne dépend donc pas de l'activité.

SUD Culture Solidaires : Un poste était également censé être ouvert en catégorie 5 à Poitiers.

ADMINISTRATEUR : Il ne figurait pas sur l'intranet, et j'ai corrigé la liste en conséquence. La DRH le pourvoira par mutation.

CGT Culture : En termes d'effectifs, une ouverture de poste va néanmoins s'avérer impérative.

ADMINISTRATEUR : Nous avons reçu 9 candidatures pour ce poste d'AST. Nous réaliserons les entretiens début juin.

Pour sa part, le tuilage sera réalisé dans la mesure du possible. Pour autant, je ne suis pas en mesure de vous informer sur la méthode appliquée pour permettre le mouvement de l'AST actuel. Je sais seulement qu'il réintègrera Poitou-Charentes.

Par ailleurs, j'ignore le lieu d'affectation du RO de catégorie 3 en Midi-Pyrénées.

CNT : Nous nous réjouissons de l'ouverture en interne d'un poste de DAO-PAO pour le Poitou-Charentes. La personne occupant un emploi similaire dans le cadre du PREP 1 le gardera-t-elle ?

ADMINISTRATEUR : Il s'agit d'un poste complémentaire. Nous savons en outre que plusieurs candidats du vivier sont susceptibles de se présenter, au même titre que des personnels en CDI bénéficiant d'une mutation.

CNT : Les mutations ont déjà été assurées si les postes ont été publiés.

ADMINISTRATEUR : L'activité opérationnelle de Poitou-Charentes, même si elle a connu une baisse fin 2014, demeure la plus importante de GSO en matière de fouilles.

SUD Culture Solidaires : Dans les DOM, bien que l'activité progresse, un seul poste supplémentaire a été ouvert depuis le début des années 2000. Les autres postes ouverts n'ont fait que remplacer les départs. L'effectif n'augmente donc que d'une personne.

ADMINISTRATEUR : Nous avons récupéré deux postes. Les DOM font partie du volant global de postes alloué à GSO. Nous ne pouvons donc pas les concentrer sur ces régions, d'autant que l'activité est très fortement dépendante des aménageurs, mais aussi des CRA. Nous sommes ainsi appelés à trouver un équilibre entre les cinq régions en fonction de la quantité de missions à remplir et des variations d'activité.

SUD Culture Solidaires : Entendez-vous ouvrir un poste de topographe pour les DOM ?

ADMINISTRATEUR : Nous ne le prévoyons pas.

CNT : Ce poste fait-il partie de ceux qui vous ont été refusés ?

ADMINISTRATEUR : Nos besoins sont davantage centrés sur les fonctions opérationnelles, et nous savons que nous ne pouvons pas les couvrir tous. Nous serons donc contraints à recourir à des prestations.

CNT : A titre de question diverse, nous souhaitons que l'administration présente un point sur l'activité.

SUD Culture Solidaires : Nous souhaitons également aborder les sujets de l'encadrement des stagiaires et l'entretien professionnel. Nous nous interrogeons en outre sur la possibilité pour les AST de prendre des responsabilités de fouilles.

ADMINISTRATEUR : La réglementation ne le leur interdit pas.

SUD Culture Solidaires : Le bon sens pourrait pour sa part les inciter à ne pas le faire.

CNT : Comment les AST qui assument des fouilles sont-ils remplacés ?

ADMINISTRATEUR : Ils s'organisent.

5 – Harmonisation des DIR : déclinaison en GSO (pour information)

SUD Culture Solidaires : Nous avons demandé l'ajout de ce point à l'ordre du jour afin de rebondir sur votre convocation plutôt que pour lancer la négociation. Nous souhaitons en effet reporter la réunion du 5 juin.

ADMINISTRATEUR : Cette date était la seule possible. Les membres des instances ne sont pas réputés tous y participer, et la présence de deux personnes désignées par chaque organisation syndicale peut suffire. Le DRH adjoint et la chef de service qui supervise le projet d'harmonisation des DIR viendront présenter le nouveau schéma d'organisation.

SUD Culture Solidaires : A cette date, nous sommes conviés à une réunion intersyndicale nationale, à laquelle nous devons être présents. De plus, comme Benoît Oliveau vous l'a écrit, nous souhaitons vous rappeler que le processus ne doit pas se résumer à une réunion unique. Des négociations devront en effet s'ouvrir avant la présentation en instance.

ADMINISTRATEUR : En Grand Est et en Nord-Picardie, une réunion d'information a suffi avant le débat en instance.

SUD Culture Solidaires : Nous souhaitons que les dispositions concernant les DOM soient éclaircies.

ADMINISTRATEUR : Le calendrier du processus qui s'appliquera sera différencié de celui de la métropole, car nous restons dans l'attente de la nomination définitive d'un Directeur et d'un nouvel AST.

SUD Culture Solidaires : L'harmonisation de la DIR risque d'impacter celle des DOM.

ADMINISTRATEUR : Nous avons déjà atteint 90 % de notre cible. GSO n'attend donc pas de modification fondamentale de son organisation.

SUD Culture Solidaires : La nomination de l'assistante administrative induit un certain nombre de questions, notamment pour les RH. Nous considérons donc qu'une seule réunion de remise de document ne permettra pas aux organisations syndicales d'être prêtes pour rendre un avis en CT trois semaines plus tard.

ADMINISTRATEUR : Je n'envisage pas ce vote avant début juillet.

SUD Culture Solidaires : Nous aurons besoin de davantage de temps pour en débattre avec les agents.

ADMINISTRATEUR : Nous pourrions ouvrir la discussion le 5 juin. Les représentants du personnel sont une vingtaine. Il semble donc possible d'obtenir la présence de deux représentants par syndicat.

CNT : Les réunions de présentation avec la DRH sont organisées à la demande de nos organisations, qui souhaitent que les dispositions évoquées en central soient bien appliquées dans les DIR. Or, vous nous expliquez que la présence d'une personne par syndicat suffit. Nous avons par ailleurs fait acter en central comme en local que la présentation du projet sera assurée en inter-région et qu'un cycle de discussions entre les organisations syndicales et les personnes concernés sera ouvert. La négociation sera ainsi rendue possible.

Il n'est donc pas question que le vote intervienne trois semaines après la présentation sans autre réunion dans l'intervalle. Les instances ne constituent pas une chambre d'enregistrement des décisions de la DRH. Nous restons conscients de la nécessité d'agir vite, mais cette urgence ne justifie pas de revenir sur des engagements préalables.

Elle risque d'aboutir à un vote négatif. Ce projet présente en effet une importance majeure, et il engendre beaucoup de stress. Nous négocions depuis trois ans sur le sujet, et nous devons pouvoir donner notre avis et obtenir les modifications qui s'imposeraient éventuellement.

En GEN, il a été décidé que des discussions s'engageraient après la réunion d'information. Nous souhaitons qu'il en soit de même en GSO et que nous puissions, dans des réunions de négociation et de concertation, faire évoluer le projet.

La CNT ne sera pas présente le 5 juin si le processus se résume à cette réunion d'information.

ADMINISTRATEUR : Une réunion peut être planifiée le 26 juin, sachant que le CHSCT sera appelé à discuter du sujet le 23 juin.

CNT : Certaines DIR ont organisé le CHSCT le matin puis le CT l'après-midi. Il s'agit d'un véritable passage en force.

ADMINISTRATEUR : Nous pouvons également nous rencontrer le 10 juin.

SUD Culture Solidaires : Des entrevues avec les agents seront également nécessaires. Est-il envisageable de reporter le CHSCT ?

ADMINISTRATEUR : Le processus est censé aboutir fin juin ou début juillet. Je peux vous proposer de réunir le CT le 2 juillet.

SUD Culture Solidaires : Nous envisageons de consacrer le mois de juin à un cycle de discussions.

ADMINISTRATEUR : Les réunions des instances se trouveraient alors reportées à mi-juillet.

Des réunions seront convoquées aux dates suivantes :

- *information le 5 juin ;*
- *concertation le 10 juin après-midi ;*
- *concertation le 23 juin.*

SUD Culture Solidaires : La réunion du 23 juin permettra davantage d'avancées que celle du 10.

GRH : Le CHSCT devra également donner son accord pour le report de sa réunion.

CNT : Les agents de la DIR seront-ils informés sur le projet ?

ADMINISTRATEUR : Nous vous avons indiqué dans le document qu'une réunion avait eu lieu le 4 mai. Chaque agent occupant des fonctions telles qu'assistante opérationnelle, membre du service Gestion, AP, CSP, RH, Logistique, secrétariat, qu'il s'agisse d'un missionné, de CDD ou de CDI, a également bénéficié d'une communication individuelle, à l'exception de ceux des DOM et des GMC.

Je chercherai également à trouver une date permettant de réunir tous les GMC. Suivant les opportunités qui apparaîtront, ces agents seront convoqués à la DIR ou ils feront l'objet de rencontres sur les différents sites.

Par ailleurs, la date du prochain CT est conditionnée par le calendrier de la démarche de réorganisation. Je précise également que des mutations, des ouvertures de postes et des recrutements sont prévus.

CNT : Les recrutements devraient pouvoir se faire dans le cadre de l'AREP, avant la fin de l'année.

CGT Culture : Les missions temporaires seront désormais d'une durée de trois ans. Comment pourront-elles être reconduites ?

ADMINISTRATEUR : Leurs conditions de renouvellement n'ont pas encore été définies en central.

6 – RPS (pour information)

ADMINISTRATEUR : Je n'ai pas perçu le parallèle entre la notion sur les RPS et les questions.

SUD Culture Solidaires : Ces dossiers font référence à des sources de mal-être des agents. L'annuaire des compétences est demandé par les agents afin de leur permettre de savoir qui fait quoi à l'INRAP.

ADMINISTRATEUR : Le terme de « RPS » n'est donc pas approprié. Il semble excessif, et il dévalorise par contrecoup la notion de RPS.

SUD Culture Solidaires : Nous ne voyons pas d'opposition à modifier l'intitulé.

- Méthodes de travail imposées par les donneurs d'ordre

ADMINISTRATEUR : Je suppose que vous faites référence à l'interventionnisme d'un Préfet en Limousin. A l'occasion de l'intervention sur l'aéroport de Brive, le Préfet de Département a donné un accord aux Gens du Voyage pour une présence sur site début mai, sans en avoir prévenu l'aménageur ou même le Préfet de Région. Les conditions de travail de l'INRAP n'étaient donc plus acceptables en raison des va-et-vient des riverains et de l'impossibilité de procéder à des sondages où les agents devaient les réaliser.

Nous avons donc signalé que l'intervention serait suspendue fin avril et qu'un procès-verbal de non mise à disposition du terrain serait émis. Un phasage a ainsi été décidé par le prescripteur. Seule la partie accessible sera traitée dans un premier temps.

CNT : La suspension engendrera des surcoûts, notamment pour la réinstallation de la base vie.

ADMINISTRATEUR : Nous avons choisi de ne pas prendre le risque d'une chute dans une excavation. Nous sommes victimes d'une mésentente entre personnels préfectoraux. Le prescripteur reste en effet en charge d'émettre les dispositions qu'il souhaite voir appliquées. Nous les appliquons dans la mesure où elles ne mettent pas en jeu les conditions d'hygiène et de sécurité des agents. Nous avons ainsi refusé une intervention au fond d'un puits.

CNT : Nous connaissons d'autres exemples, sur d'autres thèmes, notamment des non-respects de conventions. Ainsi, en Limousin, les autorités administratives demandent des dispositions hors convention, et elles sont parfois acceptées par les AST, quand ceux-ci en ont connaissance. Les RO et les techniciens peuvent alors se retrouver en porte-à-faux. Ils ont alors l'impression de se retrouver seuls, sans soutien de la hiérarchie ou des AST. Les négociations engendrent en effet du stress. Pour autant, les RS ne sont pas considérés par l'AST comme des dignes représentants de l'INRAP.

ADMINISTRATEUR : Les équipes sur le terrain doivent en premier lieu contacter l'AST, lequel dispose de l'ensemble des éléments d'information. En cas d'impossibilité de le joindre ou de désaccord, l'Administrateur ou le Directeur de la DIR peuvent être saisis. Dans ce cas, les éléments remontés sont croisés avec ceux de l'AST. En l'absence de contact avec ce dernier, la DIR prend les dispositions qui s'imposent, en demandant le cas échéant l'interruption du chantier.

Dans le cas de l'aéroport de Brive, nous avons envisagé l'arrêt des opérations ou l'obtention d'un arrêté de phasage.

La réponse de la DIR peut ne pas intervenir immédiatement, mais elle sera apportée sous un délai raisonnable.

SUD Culture Solidaires : A Brive, le Préfet a demandé des creusements de tranchées espacés de 60 mètres.

ADMINISTRATEUR : En tant qu'archéologue, je vous confirme que cette disposition rend le chantier inutile, au même titre que les échantillonnages à 5 %. La demande du Préfet doit par conséquent être remontée au service prescripteur et, si celui-ci la valide, nous nous y conformerons. Par ailleurs, les échantillonnages à 10 % en milieu urbain ne peuvent pas être réalisés en raison de la présence des réseaux. Nous nous adressons donc au prescripteur pour confirmation des dispositions d'échantillonnage à appliquer.

SUD Culture Solidaires : Les RO peuvent être perturbés si la demande de ce dernier porte sur une méthode non scientifique.

ADMINISTRATEUR : Les modalités de phasage faisaient partie de la discussion avec le SRA. Je ne dispose pas, en outre, des éléments de stratégie globale de chaque parcelle.

CNT : Les discussions ont été laissées à la charge du RO, la Préfecture et l'aménageur.

ADMINISTRATEUR : Le SRA a lui aussi été pris en otage par le différend entre les Préfets. Je n'ai pas connaissance de la teneur des négociations qui sont intervenues. Je ne sais donc pas si l'INRAP a proposé une stratégie avec découpage et phasage.

CNT : Nous aurions pu anticiper les sondages dans la partie qui allait être occupée. Les négociations n'étaient de plus pas évidentes pour une RO fraîchement nommée.

SUD Culture Solidaires : La réactivité des AST s'est en outre avérée limitée.

ADMINISTRATEUR : La stratégie doit émaner d'une négociation préalable entre AST et RO. Ceux-ci peuvent alors présenter aux partenaires un projet concerté et viable.

SUD Culture Solidaires : Les AST souhaitent toujours éviter les « vagues ». Le RO se retrouve ainsi seul face à ses équipes.

ADMINISTRATEUR : Même si quelques dossiers peuvent poser problème, les AST ne sont en général pas de simples faire-valoir des aménageurs. En effet, sans que les agents en aient connaissance, ils négocient souvent afin d'obtenir des conditions d'intervention recevables. Dans le cas contraire, les opérations ne sont pas lancées.

CNT : L'aménageur signe parfois la convention sans la lire. Au démarrage de l'opération, il exerce alors des pressions sur les équipes INRAP pour obtenir des aménagements. Dans le cas de Brive, l'AST s'est incliné devant les demandes qui lui étaient adressées. Il n'a pas défendu l'opération.

ADMINISTRATEUR : Nous ne nous sommes pas montrés particulièrement conciliants lorsque nous avons demandé la fin de l'opération ou son phasage.

CNT : Aucune autre solution n'était possible. Je n'ai en outre pas pu assister à la réunion avec les partenaires.

ADMINISTRATEUR : L'AST a assuré sa mission en fonction d'un certain nombre de questionnements.

CGT Culture : Un dysfonctionnement est également intervenu entre les différents services des Préfectures.

- Valorisation des compétences transversales ou complémentaires des agents : annuaire des compétences

SUD Culture Solidaires : Les agents demandent à pouvoir identifier les spécialistes et les compétences utiles à leur chantier.

CNT : Ils pourraient ainsi contacter les interlocuteurs pertinents. Ceux-ci se trouveraient également valorisés auprès de leurs collègues.

SUD Culture Solidaires : Des mouvements sont de plus intervenus suite aux AREP 1 et 2. Les spécialistes ont donc pu changer de région.

ADMINISTRATEUR : Au niveau national, aucun annuaire n'a été mis en place. Les instances centrales ont signalé que, tant que les fiches de postes n'étaient pas complétées, la tenue des entretiens professionnels n'était pas possible. J'ai donc proposé à la DST la création d'un fichier de type tableur comportant les domaines de compétences des agents, lequel serait ensuite partagé entre régions et DIR.

CGT Culture : Les agents susceptibles d'être missionnés, détenant donc des compétences officieuses, doivent être intégrés dans ce tableau.

ADMINISTRATEUR : Ils disposent tous d'un contrat CDI mentionnant leur catégorie de recrutement, mais pas leur fonction.

SUD Culture Solidaires : Ce fichier des compétences constitue une bonne initiative. Les agents pourraient à la rigueur le remplir eux-mêmes.

ADMINISTRATEUR : La structure d'encadrement, à travers les AST, sera en charge de ce type de mission. Les agents pourront cependant discuter avec eux quelle compétence ils souhaitent mentionner.

CGT Culture : Ils doivent donc être appelés à se faire connaître.

SUD Culture Solidaires : Les AST ne connaissent en effet pas toujours leurs équipes.

ADMINISTRATEUR : La mise en place d'un entretien professionnel pourrait régler ce problème.

CGT Culture : A qui la consultation du fichier serait-elle ouverte ?

ADMINISTRATEUR : J'entends votre question, que j'estime pertinente. Je l'évoquerai avec les AST en CODIR.

- Adéquation entre fonction et catégorie

ADMINISTRATEUR : Comme je l'ai déjà signalé, les contrats CDI ne font état que de la catégorie et de la filière de l'agent. Celles-ci ne font l'objet d'aucune adéquation avec les fonctions, et c'est pourquoi les primes de suppléance ont été mises en place.

SUD Culture Solidaires : Les techniciens de catégorie 2 se voient attribuer des postes sans la reconnaissance correspondante.

ADMINISTRATEUR : J'établis les dossiers de suppléance afin de permettre l'attribution des primes. Il s'agit du seul outil dont je dispose, car les processus de nomination ou les repyramidages ne sont pas négociés au niveau de la DIR, mais en central.

SUD Culture Solidaires : Le dispositif de primes de suppléance ne permet pas une reconnaissance de l'ancienneté.

ADMINISTRATEUR : La DIR n'a pas la main sur ces dispositions. Nous avons par ailleurs intégré les primes de suppléance pour la vingtaine d'ouvertures de poste que nous avons demandées, mais les arbitrages n'en ont finalement pas tenu compte.

CNT : Le modèle SIGRIST mis en place par ANVEOL doit être appliqué au niveau des prises de décision.

ADMINISTRATEUR : La DIR ne peut pas décider unilatéralement de promouvoir un agent. La résolution d'une situation absolument aberrante en Midi-Pyrénées a ainsi réclamé 15 ans de discussions.

SUD Culture Solidaires : Un collègue était en catégorie 2 en GSO, en catégorie 3 à l'extérieur, et il a bénéficié d'un CDI en tant que catégorie 2.

ADMINISTRATEUR : Il a ensuite été promu en catégorie 3. Il travaillait en tant que technicien lorsqu'il était en CDD.

SUD Culture Solidaires : Nous constatons régulièrement en CCP que les agents de GSO se trouvent désavantagés par la politique de recrutement de l'inter-région. Lors des grands travaux, les contrats étaient en effet morcelés. La situation des personnes figurant dans les viviers reste également difficile.

ADMINISTRATEUR : GSO n'a jamais conclu de CDA.

CGT Culture : Les autres inter-régions l'ont fait au détriment des agents de GSO.

SUD Culture Solidaires : La reprise d'ancienneté des agents de GSO est rendue difficile par les morcellements de contrat. Certaines périodes, voire des années entières, n'ont pas pu être prises en compte.

CGT Culture : Les conséquences de ces choix n'avaient pas été évaluées à l'époque.

ADMINISTRATEUR : Ils étaient appropriés à la situation et à l'activité au moment où ils ont été faits.

SUD Culture Solidaires : Le classement en catégorie 2 de notre collègue topographe répond à une décision consciente de la Direction. Les administrations des autres régions s'en sont étonnées.

CNT : Nous avons perdu un certain nombre d'appels d'offres en matière de prescriptions sur les études de bâti en raison de l'absence d'identification des compétences.

ADMINISTRATEUR : Cet argument n'est pas recevable. Lorsque nous ne disposons pas du CV des RO et qu'il est réclamé dans l'appel d'offres, nous le leur demandons. De plus, l'ensemble des AST ont pu identifier les compétences, notamment en étude de bâti. Le premier CODIR du mois est également toujours consacré à l'activité opérationnelle prévisionnelle. A cette occasion, les AST se concertent pour identifier les agents susceptibles de prendre en charge les missions.

CNT : L'un d'entre eux a indiqué que personne n'était susceptible de réaliser les études de bâti à l'échelle de l'inter-région dans son ensemble.

ADMINISTRATEUR : Nous employons au minimum deux personnes en capacité de réaliser l'opération. Par ailleurs, nous pouvons si nécessaire nous lancer dans la recherche de compétences hors GSO, notamment si celles dont la DIR dispose ne sont pas disponibles pour une période donnée. Au terme de l'appel d'offres, l'aménageur soumet le projet INRAP au SRA, et ce dernier doit se prononcer sur l'identité du RO.

La séance est suspendue de 12 heures 55 à 14 heures 10.

Monsieur BOULOGNE quitte la séance.

GRH: Nous vous informons que les procès-verbaux des CT seront dorénavant adressés à tous les GMC pour affichage.

SUD Culture Solidaires : Nous apprécions cette disposition.

CNT : Les panneaux syndicaux des bases vont prochainement être changés. Ils doivent en effet obligatoirement être verrouillables.

7 – Impact de la régionalisation sur l'INRAP (pour information)

ADMINISTRATEUR : Les éléments qui nous ont été fournis se sont révélés très laconiques. Au-delà du découpage des nouvelles Régions et de la mise en place des préfets de préfiguration, au niveau des SRA et du Ministère de la culture, aucune réflexion n'a été communiquée sur ce projet. GSO pose pourtant des questions à son sujet depuis un an.

SUD Culture Solidaires : Il ne paraît pas pertinent de réorganiser une inter-région alors qu'elle va ensuite être redécoupée.

CNT : Les organisations syndicales remontent également régulièrement des interrogations sur la réorganisation des DIR, tout comme l'administration de GSO, d'autant qu'elle va être une des deux entités les plus impactées. Or, la Direction générale se contente de reporter sa réponse, en attente d'une matérialisation des décisions politiques. Le manque d'anticipation est donc flagrant, aucune hypothèse n'étant travaillée en avance de phase, aucun groupe de travail n'ayant été organisé.

ADMINISTRATEUR : Rien. Nous avons posé la question en janvier, puis courant avril. Je ne suis pas en mesure de vous présenter le moindre élément.

CNT : Le même néant de réponse nous a été apporté en central.

ADMINISTRATEUR : Le budget de GSO pour 2016 sera pourtant impacté. Nous considérerons que Midi-Pyrénées fera toujours partie de notre DIR.

CNT : Les personnes travaillant dans cette région s'inquiètent légitimement d'un redéploiement hypothétique, voire prévisible, sous un à deux ans.

ADMINISTRATEUR : Ne disposant d'aucune information, je ne suis pas en mesure de les rassurer.

CGT Culture : Nous concevons bien qu'il s'agit d'une source d'angoisse.

ADMINISTRATEUR : Si la nouvelle inter-région s'étend sur le territoire de la nouvelle Région Aquitaine, nous pouvons imaginer qu'une nouvelle DIR Midi-Pyrénées-Languedoc puisse être toujours gérée selon le même schéma. Diverses options de découpage avaient été envisagées au fil des époques, mais je n'entends pas me lancer dans les conjectures.

CNT : Le maintien de la configuration actuelle ne serait pas cohérent au niveau administratif. En revanche, faire coïncider les inter-régions avec les Régions refondues paraît logique. Faute d'information, nous attendons donc qu'il nous soit imposé de réfléchir à cette évolution. Le rapport de Martine Faure sur l'archéologie aborde peut-être le sujet, car il a vocation à donner des pistes de réflexion. Il ne nous a cependant pas été communiqué par le Ministère.

ADMINISTRATEUR : Nous reviendrons sur le sujet à une date ultérieure.

11 – Renfort Administrateur ou Directeur (pour information)

ADMINISTRATEUR : Le Directeur général a annoncé le 21 mai l'arrêt de la mission du Directeur GSO et l'ouverture de son poste. J'avais demandé qu'une information des agents de GSO soit assurée avant la parution du poste sur l'intranet. Elle a été réalisée le 21 mai et aucune annonce pour GSO n'est parue à ce jour.

CGT Culture : Quel délai prévoyez-vous pour pourvoir le poste ?

ADMINISTRATEUR : Il peut être relativement réduit. En Grand Est Nord, le poste devenu vacant en mars sera pourvu en juillet. Le délai de validation par l'agent comptable est également à prendre en compte. Le processus pourrait aboutir dans le courant de l'été, voire en septembre.

SUD Culture Solidaires : Dans l'intervalle, vous êtes donc Administrateur et Directeur par intérim.

ADMINISTRATEUR : Ma nomination précise que je ne suis Directeur qu'en l'absence de la personne en titre.

SUD Culture Solidaires : Comment les évaluations du personnel seront-elles réalisées ?

ADMINISTRATEUR : J'ai déjà pris du retard sur leur calendrier. Je suis censé achever les deux séries d'entretiens fin mai, mais je n'en ai réalisé aucun, comme je l'ai indiqué à la DRH. Je les assurerai entre juin et fin juillet.

SUD Culture Solidaires : L'organigramme prévoit que deux personnes soient chargées des évaluations pour certains types de personnels.

ADMINISTRATEUR : Je place les AST en dernier, car nous sommes de même niveau. Je temporiserai la réalisation de ces entretiens dans l'attente de la nomination du Directeur.

CGT Culture : La charge de travail du Directeur et de l'Administrateur justifie l'existence de deux postes, d'où notre suggestion de créer un emploi de renfort.

ADMINISTRATEUR : Cette disposition n'est plus à l'ordre du jour, car la mise en place du nouveau Directeur devrait intervenir sous quelques mois. J'avais déjà réalisé le même exercice en 2008-2009, dans un contexte différent, suite à l'arrêt maladie de l'ancienne Directrice. Cette fois-ci, je suis en charge de l'application de l'harmonisation des DIR, de la réalisation des entretiens ou des diagnostics RPS. L'activité n'est en outre pas florissante, et elle induit des dépenses d'énergie supplémentaires. Je suis donc amené à prioriser certaines actions afin de rester dans une situation gérable sur une durée raisonnable. En outre, je peux m'appuyer sur l'équipe de la DIR.

CNT : Une mission d'Administrateur temporaire n'est donc pas prévue.

ADMINISTRATEUR : Cette démarche n'a pas été envisagée suite à la démission de celui de GEN, suite au congé maternité de celle de GES ou suite au remplacement du DIR de Méditerranée. De même, aucun intérim n'avait été envisagé pour pallier l'absence du Directeur de Rhône-Alpes-Auvergne. L'Administrateur s'est trouvé seul dans ces cas, et il a dû assumer.

SUD Culture Solidaires : Qu'advient-il durant vos congés ?

ADMINISTRATEUR : Nous avons déjà procédé à des calages de permanences avec les AST, lesquels seront revus si la nomination du Directeur intervient d'ici le moment où ils devront entrer en vigueur.

Par ailleurs, le poste du Directeur n'étant pas encore paru sur l'intranet, je ne suis pas en mesure de vous informer sur les éventuelles candidatures.

SUD Culture Solidaires : Les instances nationales reprendront-elles la main en cas d'empêchement de l'Administrateur ?

ADMINISTRATEUR : Je suppose qu'elles prendront les dispositions nécessaires avec les AST. Elles ont été particulièrement absentes lors de l'intérim que j'avais assuré en 2008-2009, mais elles sont plus présentes cette année. La continuité de service est pour l'instant assurée en GSO, et aucune difficulté particulière n'est apparue. Nous avons même pu engager la démarche d'expérimentation du dispositif Notibus.

12 – Questions diverses

◦ Activité GSO métropole et DOM

ADMINISTRATEUR : Nous avons tenu une première réunion budgétaire en avril. Nous avons demandé le maintien des enveloppes pour la métropole et un complément pour les diagnostics dans les DOM, les coûts de terrassement étant plus élevés dans ces territoires. En outre, aux Antilles et en Guyane, le renouvellement des CRA a engendré une augmentation de l'activité. En Guyane et à la Réunion, un certain nombre de nouveaux projets sont à prévoir, et ils ne rentrent pas dans l'enveloppe actuelle. Nous avons donc demandé un supplément.

Les moyens demeurent constants pour les fouilles. En Aquitaine, nous n'en prévoyons qu'une à partir de juillet, pour la véloroute de Mussidan à Montpon-Ménéstérol. Nous sommes également en attente de projets à notifier par les aménageurs.

En Limousin, nous n'enregistrons pas d'activité de fouille.

En Midi-Pyrénées, nous restons dans l'attente de projets à Verdun-sur-Garonne, qui étaient censés démarrer en mai. La nouvelle municipalité semble opposée à l'aménagement. L'opération pourrait donc être remise en question.

En Poitou-Charentes, nous attendons la confirmation d'une attribution à Chassenon pour fin juin ou début juillet. Les fouilles restent limitées, mais nous répondons à un bon nombre de sollicitations.

Dans les DOM, la situation est similaire. Le projet de fouilles à Capesterre, en Guadeloupe, n'a pas encore été confirmé, mais il semble qu'il sera attribué à l'INRAP. Il pourrait permettre d'employer jusqu'à une dizaine de personnes durant cinq à six mois.

Nous pouvons en outre espérer conclure trois à quatre fouilles d'ici fin 2015 sur le territoire de la DIR, sachant que nous recevons actuellement une multitude de sollicitations.

Concernant les diagnostics, le budget est tenu en Aquitaine, mais Limousin aura besoin de moyens complémentaires. Midi-Pyrénées montre déjà une nécessité de renforcer son budget. En revanche, Poitou-Charentes présente un ralentissement en matière de sollicitations. Nous serons donc amenés à répartir différemment les fonds alloués aux diagnostics.

CNT : A quoi l'évolution connue en Poitou-Charentes est-elle due ?

ADMINISTRATEUR : Le nombre de retour de conventions aménageurs demeure très faible, alors que le nombre de prescriptions ne montre qu'une petite décline. Nous avons déjà été confrontés à ce phénomène l'an dernier.

CNT : Les raisons de cette inquiétante baisse de l'activité d'une région motrice doivent être identifiées.

ADMINISTRATEUR : Nous ne savons pas pourquoi les aménageurs ne renvoient pas les dossiers de convention.

CGT Culture : Leurs projets sont-ils abandonnés ?

ADMINISTRATEUR : Le contexte économique global n'est pas particulièrement florissant, quelle que soit la région. Le SRA d'Aquitaine évoquait une diminution de moitié de la quantité de dossiers à traiter.

Par ailleurs, l'INRAP traite systématiquement les dossiers dans les délais. En revanche, aucune contrainte ne s'impose à l'aménageur tant qu'il ne lance pas le projet, même si certains peuvent choisir de passer outre les prescriptions.

CNT : Qu'advient-il dans ce cas ?

ADMINISTRATEUR : Si nous constatons que la construction a été réalisée, le SRA est prévenu. Il est ensuite décisionnaire des suites à donner.

SUD Culture Solidaires : Prévoyez-vous des NAF ?

ADMINISTRATEUR : Elles restent raisonnables pour l'instant, mais les AST ont été prévenus qu'ils devaient mettre en place les fouilles d'ici fin juin. D'autres opérations devront en outre être conclues.

SUD Culture Solidaires : Où en sommes-nous vis-à-vis de l'exercice précédent ?

ADMINISTRATEUR : Nous restons en deçà en termes de NAF, car nous avons poussé à la réalisation de diagnostics.

SUD Culture Solidaires : Des collègues ont-ils été envoyés travailler au-delà des régions limitrophes ?

ADMINISTRATEUR : Nous en recensons moins de cinq, voire un ou deux. En effet, les DIR limitrophes ont elles aussi subi des baisses d'activité. GEN a pour sa part demandé jusqu'à 14 responsables d'opération pour les opérations sur le gazoduc. Les CRA refusent en effet que le même RO assure plusieurs opérations successives, même si elles durent deux ou trois semaines. J'ai donc sollicité tous les AST concernés vis-à-vis de ces interventions. Je ne contacte pas les RO en direct, car les AST connaissent les plans de charge et ce type de paramètre doit être pris en compte sur le plan opérationnel.

◦ Stagiaires

SUD Culture Solidaires : La Direction a émis une note de cadrage édictant que les stagiaires devaient provenir du territoire de la DIR. Cette disposition pose problème.

ADMINISTRATEUR : La note manquait de précision mais, suite à un débat en CODIR, je l'ai validée en l'état. Nous limitons les attributions de stages rémunérés aux universités avec lesquelles GSO a passé une convention. Pour les stages non rémunérés, nous tenterons également de rester dans notre périmètre. En effet, même si le budget ne présente pas autant de contraintes, la gestion d'un stagiaire représente la même charge administrative que celle d'un CDD.

Pour autant, nous avons conclu une convention avec un stagiaire hors GSO le 20 mai dernier.

Nous avons également constaté des dérapages sur le cadrage des stages. Certains d'entre eux ne faisaient pas l'objet de conventions signées. Des RO ou des stagiaires n'étaient en outre pas informés des modalités des stages.

CNT : La note est-elle encore d'actualité ?

ADMINISTRATEUR : Elle n'a pas été dénoncée.

CNT : Je l'avais pourtant évoquée auprès de la DST DRH, entité qui m'a confirmé qu'elle était nulle et non avenue en l'état.

ADMINISTRATEUR : La limitation au périmètre GSO n'a effectivement pas été appréciée, mais cette mention n'a pas été retirée.

CNT : Comment les étudiants provenant d'autres territoires peuvent-ils suivre leur stage ?

ADMINISTRATEUR : Nous pourrions reformuler la note, si nécessaire, en retirant la référence au territoire de GSO pour les stages non rémunérés.

GRH : Le nombre de candidatures et de places disponibles nous impose de mettre en place des critères.

CNT : CIF pourrait donc également se limiter à l'accueil de ses stagiaires.

ADMINISTRATEUR : Ils ont défini un budget, comme nous l'avons également fait.

CNT : Les stagiaires doivent être choisis en fonction de critères scientifiques uniquement. En outre, les agents de GSO eux-mêmes ne sont pas censés être rattachés aux UMR de leur périmètre. La logique scientifique, notamment pour les directions de thèses, impose donc d'accueillir des étudiants provenant d'autres régions.

ADMINISTRATEUR : La logique budgétaire implique l'attribution d'une enveloppe précise pour les stagiaires. La capacité d'accueil des salariés est elle aussi restreinte.

CNT : Vous privez les agents associés à d'autres UMR de prendre en charge leurs étudiants en GSO. Vous engendrez une scission de fait entre ceux qui relèvent de spécialités qui n'existent pas dans le périmètre et les autres. En tant que tutrice, je décourage les étudiants de déposer une demande en GSO, car ils n'auront accès qu'à des stages non rémunérés, alors que les étudiants inscrits à l'Université de Bordeaux bénéficient d'une gratification.

ADMINISTRATEUR : Nous avons priorisé nos capacités, sur les bases présentées dans la note.

SUD Culture Solidaires : Lorsque les calendriers et les emplois du temps des stagiaires sont à la main des AST, les RO doivent s'organiser pour occuper les étudiants, et la note n'a pas permis de résoudre ce problème. Nous ne sommes toujours pas en capacité de permettre aux stagiaires de suivre toute la chaîne des activités. En outre, certains d'entre eux ont été accueillis dans une base qui n'était pas terminée. Nous considérons donc qu'une véritable démarche d'intégration doit être mise en place.

ADMINISTRATEUR : Les AST organisent des réunions avec les agents. Elles pourraient donner lieu à des calages.

SUD Culture Solidaires : Elles n'interviennent pas régulièrement, alors que les arrivées de stagiaires s'enchaînent.

GRH: Les AST recrutent les stagiaires, selon un processus classique, puis ils les accueillent individuellement. Lors de cet entretien, ils leur fournissent un déroulé du stage sur plusieurs mois. Les éventuelles défaillances de la procédure sont peut-être liées à une mauvaise information des RO... ?

SUD Culture Solidaires : Le plan de charge reste théorique, et l'activité réelle fluctue. L'encadrement des stagiaires doit donc être amélioré, comme nous le répétons depuis longtemps.

CNT : Cette activité est en outre censée être décomptée dans les plannings.

Carole FONDEVILLE : Nous avons déjà constaté, durant une période sans travail, que des étudiants en Master étaient restés pendant plusieurs jours sans rien faire.

GRH: Nous nous sommes aperçus que l'accueil des stagiaires n'était pas satisfaisant. La note de cadrage que nous avons émise constitue un premier pas pour en améliorer l'accueil et le suivi.

CNT : Nous avons constaté que des RO se sont vus refuser des disponibilités à consacrer au suivi des stagiaires. Ils ne réclamaient pourtant qu'un jour par semaine.

SUD Culture Solidaires : Nous avons également émis une demande pour la préparation des interventions dans les cours et l'encadrement des étudiants.

ADMINISTRATEUR : Nous ne disposons pas de possibilité d'imputation de l'activité d'accueil de stagiaires. Il n'est imaginable que de les intégrer dans le budget de l'opération.

CNT : Vous auriez pu envisager d'arrêter le recrutement des stagiaires dans l'attente de l'obtention d'un budget alloué par les instances nationales.

ADMINISTRATEUR : Nous avons évalué cette possibilité, sachant que les coûts liés aux stagiaires atteignent ou dépassent ceux des CDD. Les budgets stagiaires sont attribués à la DIR un mois après le budget primitif, fin janvier ou début février.

CNT : Certains stagiaires travaillent en remplacement de CDD, alors qu'ils sont moins bien payés que des salariés.

ADMINISTRATEUR : Nous avons précisé qu'ils ne représentent pas une variable d'ajustement. Chaque encadrant suit donc au maximum deux stagiaires.

GRH: Nombre de candidats nous sont adressés par les RO.

ADMINISTRATEUR : Nous demandons alors aux AST de vérifier qu'ils savent que leurs stages sont non rémunérés. Par ailleurs, la note vise à rétablir des garanties en termes de contenu scientifique des stages et en matière de responsabilités de l'INRAP.

GRH: Les demandes doivent en outre être en adéquation avec la charge de travail.

10 – Harmonisation et organisation d'un pool DAO/CAO sur l'inter-région (pour information)

CGT Culture : Nous n'avons reçu aucune documentation sur ce sujet.

Carole FONDEVILLE : Nous avons détecté des problèmes d'organisation, notamment en termes de distribution du travail par les AST en Midi-Pyrénées. Suite à une mauvaise communication, certains agents se sont retrouvés en rupture de charge, alors que d'autres étaient débordés. Nous proposons par conséquent de mettre à disposition des agents sur le Drive un tableau de programmation établi par les AST. Les PAOistes pourront ainsi récupérer le travail à effectuer et s'organiser en conséquence. Les autres régions suivent cette démarche.

Par ailleurs, en Aquitaine, depuis janvier, nous ne disposons plus de tableau de reporting. Nous avons ainsi perdu notre vision sur les activités à réaliser. Cette situation paraît dangereuse, car les travaux en retard ne sont pas identifiés.

Nous réclamons en outre une liste des attributions des personnels de la PAO. Elle permettra de clarifier les activités qui peuvent être réalisées par chacun d'entre nous. Cette liste devra être adressée à tous les agents de la DIR.

Il nous semble anormal que d'anciens PAOistes continuent à travailler dans le domaine. Ils retirent ainsi du travail aux personnes occupant cette fonction. Certaines d'entre elles se retrouvent même en rupture de charge.

En Aquitaine, les RO sont contraints de nous consulter systématiquement pour les montages. Les rapports de fouille sont ainsi tous placés au même niveau. Cette disposition devrait être étendue à toute la région.

Enfin, en matière d'équipement, un technicien travaille sur un poste de RO. Il est nécessaire de lui attribuer un véritable ordinateur PAO. Trois ou quatre agents utilisent également toujours des postes à écran unique, alors qu'ils sont censés utiliser trois à quatre logiciels en parallèle.

ADMINISTRATEUR : Un des agents GSO n'est pas identifié comme PAOiste, mais comme RO.

Carole FONDEVILLE : Elle poursuit pourtant cette activité.

ADMINISTRATEUR : Elle fait donc partie des personnes qui ont choisi de revenir vers la fonction de RO et qui cherchent à continuer la PAO. Cette démarche m'interpelle.

Concernant les matériels, les GMC et les AST participent aux réunions budgétaires afin de présenter leurs besoins. Nous ne sommes toutefois pas toujours en possibilité d'y répondre.

CGT Culture : Suite à des problèmes connus sur des postes de PAO et topographie, j'ai dû demander à la DSI de nous dépanner. J'ai découvert à cette occasion qu'elle devait systématiquement, depuis 2010, équiper les postes de PAO et de topographie de deux grands écrans. Or, à leur arrivée sur le site, les équipements ne sont néanmoins pas toujours conformes à ce schéma cible.

ADMINISTRATEUR : Je ne suis pas sûr que les agents travaillant en PAO soient correctement identifiés. Ils reçoivent donc peut-être des ordinateurs de RO.

SUD Culture Solidaires : Je vous confirme que la configuration des postes PAO est nettement supérieure à celle des postes RO. Je ne dispose toutefois que d'un écran.

CGT Culture : Depuis 2015, les accessoires tels que les écrans sont à la charge des DIR en termes budgétaires.

ADMINISTRATEUR : Je vérifierai les dispositions financières applicables auprès des contrôleurs de gestion. Les GMC devront également faire un point de l'identification des PAOistes et de leur équipement.

Carole FONDEVILLE : Des écrans doivent être attribués à Blandine et à Christine. La dotation de Thierry doit également être renforcée, même s'il dispose déjà de deux écrans.

Jean-Luc BOUDARTCHOUK : Nous devons effectivement procéder à un bilan du matériel.

ADMINISTRATEUR : Les AST devront recenser les manques auprès des GMC, de manière à être en capacité de remonter les demandes en DIR.

Carole FONDEVILLE : Nous souhaiterions l'installation dans chaque base d'un NAS supplémentaire dédié à la sauvegarde des DAO, CAO et topographies. Le NAS actuel n'est en effet pas tenu comme il devrait l'être.

ADMINISTRATEUR : J'ai prévu un point en CODIR avec les AST sur la base du compte rendu de notre réunion. Je formaliserai la demande de NAS supplémentaires pour les bases auprès de la DSI. La décision devrait être prise rapidement pour Aquitaine et Poitou-Charentes. Les dispositions pour le Limousin, Midi-Pyrénées et les DOM seront déterminées par la suite.

Carole FONDEVILLE : Le tableau de programmation permettra de soulager les DOM de leurs rapports en souffrance, limitant ainsi les surcharges et les ruptures de charge. Le nivellement de l'activité au niveau de la DIR paraît pertinent, car nous ne travaillons pas pour une région mais pour l'INRAP.

CGT Culture : Les AST refusent parfois de confier des activités à d'autres territoires, car ils craignent de devoir mettre en place des NAF.

Carole FONDEVILLE : Nous entendons faire progresser notre activité mais, pour ce faire, nous devons être écoutés.

SUD Culture Solidaires : Nous avons porté à l'ordre du jour du dernier CT une question sur le tableau permettant la visualisation des activités de PAO au niveau de la DIR. Chaque AST doit maintenant nous expliquer comment il procède pour

mutualiser les jours d'activité de la cellule graphique. En parallèle, le montage de RFO par d'autres agents que les PAOistes nous semble exclu. La situation n'a pas progressé depuis avril.

Carole FONDEVILLE : Nous ne savons même plus si nous sommes à jour de nos rapports. Nous devrions pourtant pouvoir identifier la charge de travail qui nous est attribuée.

GRH: Le tableau qui permettait le bon fonctionnement antérieur n'est plus actif?

Carole FONDEVILLE : Je l'ai rempli sur mon temps personnel pendant quatre ans. Quand ma mission de coordinatrice a pris fin, en décembre, j'ai signalé que je ne pouvais assurer la planification que si des jours m'étaient attribués pour ce faire. Le Directeur l'avait accepté, mais l'AST l'a refusé. L'organisation mise en place durant des années s'en est ainsi trouvée anéantie. En parallèle, je ne peux plus travailler sur la tenue du NAS. Le fonctionnement antérieur donnait pourtant satisfaction à tous les agents.

CGT Culture : Nous avons constaté une situation analogue en Midi-Pyrénées. Gwen donnait du temps pour établir un tableau des travaux de PAO, et elle a renoncé à le faire.

ADMINISTRATEUR : Il s'agissait bien de temps de travail, et non de temps libre.

Carole FONDEVILLE : Nous travaillons sur des activités qui ne peuvent pas être imputées aux chantiers. En outre, les dispositions que nous prenons finissent toujours par être abandonnées.

CGT Culture : Les AST sont censés renseigner les RFO. Or, ils ne le font que de manière irrégulière.

Jean-Luc BOUDARTCHOUK : Nous avons consacré beaucoup de temps en 2014 à la réfection des process. Des échanges sont probablement encore nécessaires, mais nous avons résolu un certain nombre de problèmes. Il demeure néanmoins important qu'au moment de la prise en charge, le pôle AST soit informé par le RO et le maquettiste. La répartition émane en effet rarement des AST. En outre, un tableau simplifié permet le suivi des réalisations de RFO, et nous travaillons actuellement sur une version enrichie.

CGT Culture : La note de service portant sur ce sujet n'est pas sortie.

Jean-Luc BOUDARTCHOUK : Elle n'a pas été signée, mais les agents la connaissent, d'autant qu'elle a été élaborée en concertation avec divers partenaires.

Carole FONDEVILLE : L'identification des personnes pose néanmoins toujours problème.

Jean-Luc BOUDARTCHOUK : Quatre d'entre elles travaillent en PAO, qu'elles soient en poste ou missionnées.

CGT Culture : Une personne a été promue sur un autre poste, mais elle a conservé les codes d'accès et les contacts avec l'imprimeur. Elle continue à réaliser des maquettes.

Jean-Luc BOUDARTCHOUK : Cette démarche reste limitée à ses propres travaux, et elle reste marginale.

CGT Culture : Elle travaille également pour un autre RO. Si chacun travaille comme il le souhaite, le fonctionnement du service est perturbé.

ADMINISTRATEUR : Nous évoquerons la note en CODIR. Je ferai également un point avec chaque AST de manière à remettre l'organisation en bon ordre de marche.

CGT Culture : Gwen pourrait accepter de reprendre en charge la gestion du tableau de programmation si un certain nombre de jours étaient alloués à cette activité.

ADMINISTRATEUR : Le système de gestion des RFO devait être revu avec les AST au premier semestre 2015. Il influe en effet sur les délais de remise et les risques de pénalité. L'évolution de l'organisation de GSO m'a toutefois contraint à réviser mes priorités.

CNT : Le projet UDS a capoté suite à une décision de la DST, laquelle entend mener un projet plus englobant. Il n'est pas admissible d'entendre que cette disposition vienne en conséquence de l'action des organisations syndicales. Les Directions doivent en effet assumer leurs propres choix politiques.

Carole FONDEVILLE : Qu'en est-il de l'ouverture d'un poste de dessinateur DAO/PAO à Bègles ? Le volume d'activité ne le justifie pas.

ADMINISTRATEUR : L'AST d'Aquitaine l'a demandée. Dans le cadre de l'AREP 3, les souhaits de recrutement des AST ont été recueillis, hiérarchisés et soumis à l'arbitrage de la DAF.

Carole FONDEVILLE : J'ai bien compris qu'il était ouvert pour une personne particulière, mais si un autre agent est sélectionné, il ne se verra pas confier beaucoup de travail. Je ne comprends donc pas cette décision.

ADMINISTRATEUR : En Poitou-Charentes, un agent assure l'activité de SIG, mais il avait été recruté sur la base d'un besoin en DAO/PAO. La démarche inverse est probablement suivie en Aquitaine. En effet, la formulation « SIG » n'existe pas.

CGT Culture : Quelle charge le travail assuré au profit de la cellule communication représente-t-il ?

Carole FONDEVILLE : Je travaille majoritairement sur des rapports. La communication ne représente que 10% de mon activité.

SUD Culture Solidaires : Les RO sont-ils autorisés à réaliser leurs propres supports ?

ADMINISTRATEUR : Le passage par le service Communication est impératif pour les travaux imputables au budget communication.

(Carole FONDEVILLE et Jean-Luc BOUDARTCHOUK quittent la séance. Marie-Noëlle NACFER la rejoint)

La séance est suspendue de 16 heures 15 à 16 heures 30.

ADMINISTRATEUR : En raison des congés de Marie-Noëlle NACFER, les nouvelles ne sont peut-être pas complètement réactualisées.

Marie-Noëlle NACFER : A Bègles, de petits travaux d'électricité sont encore en cours. La majorité des équipements fonctionnent. En outre, le marché de ménage a été notifié auprès d'Onet, et les équipes se mettent en place. Elles interviendront deux fois, alternativement côté DIR et côté CRA, chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Concernant les sols, la mise en service du système de climatisation a engendré des craquelures du ragréage. Le bâtiment a en effet été reconstruit dans un délai de six mois seulement. La remise en état des sols ne sera réalisée que lorsque les autres travaux seront tous achevés. Le propriétaire et l'INRAP insistent néanmoins auprès des artisans pour obtenir des interventions rapides. Le ménage sera en outre d'autant plus efficace que les sols auront été terminés.

Par ailleurs, la convention collective des sociétés de nettoyage impose la reprise des équipes en cas de changement de prestataire décidé par le donneur d'ordres. Un des deux intervenants sera donc celui qui venait dans les locaux que l'INRAP occupait auparavant.

Les sanitaires, circulations, bureaux et salles de repas feront l'objet de deux passages par semaine. Pour leur part, la salle de lavage et la salle d'étude seront nettoyées sur une base hebdomadaire, moyennant pour cette dernière des consignes très strictes quant aux objets posés sur les tables. Seuls les sols seront nettoyés si les tables sont occupées. Enfin, un balayage trimestriel est prévu pour les dépôts de mobilier et d'outillage.

ADMINISTRATEUR : Le nettoyage a débuté petitement. Les derniers réglages de l'organisation ont été apportés le 26 mai.

Marie-Noëlle NACFER : Au sujet du bâtiment proprement dit, nous avons demandé une formation pour l'utilisation du système de chauffage, réfrigération et renouvellement d'air, lequel fonctionne en permanence.

CNT : S'agit-il d'une VMC double flux ?

Marie-Noëlle NACFER : Je le suppose, car le bâtiment est quasiment inerte en matière de température. Pour autant, une manette située dans chaque bureau permet de la faire varier de plus ou moins 2°.

CNT : Avez-vous pris des dispositions particulières pour les allergies ? Certaines personnes supportent en effet mal la climatisation.

Marie-Noëlle NACFER : Je n'ai pas reçu de remontée dans ce sens.

La société Adso est en outre titulaire du marché de signalétique. Des plexiglas sur les côtés des bureaux permettront aux agents de placer l'affichage de leur choix. L'organigramme sera décliné dans l'entrée, et des mâts et des panneaux permettront de mettre en place une signalétique extérieure. Le propriétaire procédera de son côté à un nettoyage des mâts existants, et notre signalétique sera posée au sommet, en recto-verso. Le nom de notre institut sera inscrit au centre de la façade avant l'inauguration, prévue le 3 juillet.

CNT : Les problèmes de téléphone sont-ils résolus ?

Marie-Noëlle NACFER : Ils doivent l'être, car les téléphones sonnent très régulièrement, à l'exception de ceux installés dans deux bureaux. J'irai inverser les deux prises concernées dans la baie de brassage.

Par ailleurs, l'opérateur de téléphonie mobile va changer. Bouygues a en effet obtenu le marché.

CNT : Il s'agit du plus mauvais réseau en zone rurale.

ADMINISTRATEUR : La transition devrait intervenir dans l'été. Les numéros existants seront maintenus.

Marie-Noëlle NACFER : Le marché peut, si nécessaire, être dénoncé au terme de chaque année.

CGT Culture : Celui des Trimble robotisés le sera-t-il également ?

Marie-Noëlle NACFER : Tout le personnel de l'INRAP sera concerné en cas de difficulté avec les téléphones, contrairement aux théodolites.

SUD Culture Solidaires : le marché s'applique-t-il aussi aux DOM ?

Marie-Noëlle NACFER : Non

SUD Culture Solidaires : Le téléphone des agents de métropole qui se rendront dans les DOM ne fonctionnera pas.

Marie-Noëlle NACFER : Nous prévoyons pour eux des lignes supplémentaires. Si les DOM avaient été pris en compte dans le marché, Bouygues n'aurait probablement pas été sélectionné.

CNT : A quel moment avez-vous appris ce changement ?

ADMINISTRATEUR : Nous n'avons été avertis que cette semaine.

CGT Culture : Le service Achat a uniquement suivi une logique comptable.

SUD Culture Solidaires : Elle ne peut s'appliquer qu'à court terme.

Marie-Noëlle NACFER : La vision du service achat est restée uniquement parisienne. Ils ne nous ont pas interrogés, et ils n'ont probablement pas réalisé les conséquences de leur choix. Nous resterons néanmoins vigilants sur les problèmes qui pourraient survenir. Nous ne sommes pas en mesure de vous présenter les critères qui ont été appliqués au marché, car nous n'avons été informés qu'une fois la décision prise. Nous sommes donc appelés à utiliser Bouygues pendant au moins une année, dans l'attente d'une éventuelle dénonciation.

SUD Culture Solidaires : Nous souhaitons vous signaler que certains panneaux d'issues de secours pointent vers des portes fermées à clé.

Marie-Noëlle NACFER : Pour accéder à la cour du parking à vélos, il est nécessaire de passer par la porte de la salle de repas de la DIR. Pour entrer dans la cour de déchargement, il convient de passer par la salle de lavage et le couloir qui donne accès au dépôt et aux vestiaires. Accompagnée de Thomas Paratge, j'ai vérifié que les portes pouvaient s'ouvrir depuis l'intérieur, sachant que la pose d'une barre anti-panique n'est pas obligatoire. Une boîte à clés sera posée à côté de chacune des grilles des deux cours afin de permettre un déverrouillage d'urgence des portes extérieures. Ce système sera soumis à la validation des pompiers.

CNT : La pose d'un verrou électrique doté d'un bouton poussoir est-elle envisageable ?

Marie-Noëlle NACFER : Nous serions alors contraints de revoir la fermeture. Toutes les portes intérieures et d'entrées se déverrouillent automatiquement en cas de déclenchement de l'alarme.

SUD Culture Solidaires : Nous avons déjà mentionné sur le registre que le bâtiment est conçu de façon à donner l'accès à toutes les zones. Or, nous sommes contraints de sortir et de sonner pour pouvoir entrer à la DIR. Cette séparation étanche nous semble difficile à admettre. Nous estimons que les instances centrales doivent être informées de notre demande de permettre l'accès dans les deux sens.

ADMINISTRATEUR : Ce système d'accès a été défini de façon concertée au niveau de la DIR. Il permet d'éviter les multiplications incontrôlées de clés. En outre, les agents de la DIR ont eux-mêmes exprimé le souhait d'une certaine étanchéité dès la genèse du projet. Certaines organisations syndicales du site de Pessac avaient en outre décrié la proximité entre les deux entités, arguant d'une possibilité de favoritisme.

CGT Culture : Elle ne risque pas d'être déjouée par une simple porte.

ADMINISTRATEUR : Dans l'ancien site de la DIR, nous avons pu constater que le code avait été diffusé dans le mois suivant l'installation du dispositif. Nous avons opté pour un dispositif d'accès par badge. Nous n'envisageons en effet pas d'installer une alarme interdisant l'accès la nuit, mais éventuellement une alarme périmétrique.

CNT : Dans certaines régions, lorsque les antennes étaient installées à proximité de CRA, les opérationnels s'inquiétaient quant à la proximité des administratifs, et inversement. Or, la cohabitation n'a pas posé de problème. Dans les derniers temps, l'INRAP a montré une volonté d'amélioration du dialogue entre ces deux populations, notamment en GSO.

ADMINISTRATEUR : Nous apprécions cette affirmation. Vous reconnaissez les efforts que nous avons consentis.

CNT : Les organisations syndicales sont souvent accusées en central de jouer les administratifs contre les opérationnels. La restriction d'accès à sens unique constitue, d'un point de vue éthique, un mauvais message envoyé à ces derniers. Pourtant, le fait de rassembler les services dans un même bâtiment n'engendrait pas de contestation. Il semble néanmoins décevant d'apprendre que la limitation des déplacements répond à une défiance envers les opérationnels alors que le climat semblait s'être largement amélioré.

SUD Culture Solidaires : Les principales attaques nous viennent des instances nationales. A Pessac, le code était connu de tous, et aucune intrusion n'a été constatée. Comme sous Louis XIII, les protections sont opposées à la population en interne plutôt qu'aux assaillants.

En outre, depuis l'arrivée sur le nouveau site, des apéritifs d'intégration interviennent de manière informelle, au quotidien. Certaines mésententes subsistent, mais elles sont limitées à des cas personnels.

CNT : Nous pouvons entendre que des bureaux sensibles soient verrouillés ou que des armoires soient fermées. Pour autant, la séparation est mal vécue. Par conséquent, nous souhaitons que le contrôle d'accès soit débloqué.

Marie-Noëlle NACFER : Nous ne pouvons le faire qu'en ouvrant l'entrée à la DIR, car les portes internes et l'accès principal fonctionnent avec le même badge.

SUD Culture Solidaires : Cette disposition nous semble inconcevable. Par ailleurs, en tant que représentant syndical, je détiens également des données sensibles.

Marie-Noëlle NACFER : Nous vous avons remis des clés pour verrouiller votre bureau.

SUD Culture Solidaires : Le local et son accès ne sont pas encore fonctionnels.

CGT Culture : La séparation entre entités est mal perçue dans toute l'inter-région.

CNT : Elle démontre l'état d'esprit de la DIR vis-à-vis des équipes. Nous regrettons d'autant plus la restriction d'accès qu'elle est mise en vigueur alors que le climat s'était éclairci. Nous aurions pu comprendre que des « barbelés » soient posés après un problème, mais ils le sont par simple suspicion.

SUD Culture Solidaires : Si nous n'obtenons pas satisfaction au niveau local, nous demanderons une désactivation du contrôle d'accès au niveau national.

ADMINISTRATEUR : Ce système est entré en vigueur.

CNT : Il n'a pas été présenté en CHSCT.

Marie-Noëlle NACFER : Le CHSCT central n'a émis aucune remarque à son sujet lorsqu'il a procédé à sa visite.

SUD Culture Solidaires : A cette époque, le badge n'était pas actif. La visite pourrait être réalisée à nouveau dans le contexte définitif.

Marie-Noëlle NACFER : Je vous confirme que la fermeture des trois portes a été évoquée clairement lors de la visite.

CNT : La séparation des deux entités constitue le sujet principal des conversations, même au fond du Limousin.

Marie-Noëlle NACFER : Elle ne constitue qu'un point de détail vis-à-vis de la conception d'ensemble du nouveau bâtiment. Son aménagement semble donc représenter une belle réussite.

SUD Culture Solidaires : De multiples contraintes s'appliquent en permanence sur les agents, et vous en rajoutez une de manière artificielle.

CNT : La poursuite de cette discussion ne semble pas utile. Nous irons chercher des réponses ailleurs si nécessaire.

9 – Déménagement du laboratoire du Musée d'Aquitaine (pour information)

Marie-Noëlle NACFER : Il interviendra en principe avant fin juin. Il est conditionné par l'arrivée d'une seconde sorbonne et d'un compresseur. Ces équipements devront être branchés à l'aspiration après leur livraison. L'armoire ventilée est pour sa part toujours en fonctionnement au Musée d'Aquitaine. Une à deux personnes seront mises à disposition afin d'assurer la préparation du déménagement.

Le laboratoire actuel est situé au quatrième étage du Musée, et il n'est accessible que par un petit ascenseur et un escalier en colimaçon. L'intervention de déménageurs professionnels s'est donc révélée impérative.

CNT : Les délais prévus pour le déménagement nous paraissent restreints.

Marie-Noëlle NACFER : Les travaux restant à réaliser se limitent à des branchements. En outre, la seconde sorbonne étant identique à celle qui est déjà posée, son positionnement est déjà déterminé. Le dossier ne suscite par conséquent pas d'inquiétude particulière. Il devrait aboutir avant début juillet, même si le départ de l'agent dans les DOM a induit un léger retard.

8 – Centres archéologiques : Toulouse, Saintes, Bègles (différents problèmes matériels encore non résolus) (suite)

◦ Toulouse le Mirail

ADMINISTRATEUR : Je ferai le point sur le dossier avec l'AST, le contrôleur de gestion et la logicienne le 28 mai. L'implantation au Mirail est toujours prévue, même si elle était restée en suspens depuis le début de l'année.

◦ Saintes

ADMINISTRATEUR : Le Conseil Général a proposé une intégration de l'INRAP dans les locaux de Saint-Césaire. J'ai également visité des locaux à Saintes, sur proposition de la Mairie. Aucune option n'a été envisagée, car ils n'étaient pas appropriés à notre activité.

Par ailleurs, le Directeur général a donné un accord pour la réalisation d'une étude de mobilité conjointe avec l'INRAP Grand Ouest dans le sud-Poitou-Charentes.

CGT Culture : La création d'un centre archéologique commun aux deux DIR revoit donc le jour.

ADMINISTRATEUR : La question est à l'étude, mais l'hypothèse de la création d'une base à Niort n'est pas celle que nous privilégions. Je précise que j'inclus l'Isle-d'Espagnac lorsque j'évoque Angoulême et d'autres lieux que Saint-Césaire quand je parle de Saintes.

CNT : Le Conseil Général de Charente-Maritime maintient un service archéologique, et il semble paradoxal qu'ils nous proposent une implantation.

ADMINISTRATEUR : Nous ne détenons aucune information quant à la pérennité de leur service. Elle dépend des choix des politiques du Département.

Marie-Noëlle NACFER : Nous fonctionnons de la même manière, en partage, à Château-Campagne.

ADMINISTRATEUR : La configuration diffère de celle que nous connaissons dans les agglomérations de Toulouse et Bordeaux, où les services archéologiques des métropoles détiennent une exclusivité sur les opérations.

Marie-Noëlle NACFER : L'INRAP est hébergée à titre gratuit à Château-Campagne. Seuls les fluides sont à sa charge.

ADMINISTRATEUR : Pour sa part, le projet de Toulouse progresse rapidement, et il accélérera peut-être encore le 28 mai.

Marie-Noëlle NACFER : Le bail de nos locaux arrive à échéance en 2016.

(Marie-Noëlle NACFER quitte la séance.)

8 – Questions diverses (suite)

◦ Entretiens professionnels

SUD Culture Solidaires : Un agent peut-il refuser de participer à son évaluation sans risquer une sanction ?

ADMINISTRATEUR : Je n'ai jamais été confronté à cette situation et je n'ai pas eu connaissance de sa survenue au sein de GSO. Le cas échéant, j'interrogerais la DRH sur la conduite à tenir.

CNT : Les évaluations sont inutiles pour les nominations au choix.

GRH : Nous évoquons des entretiens professionnels et non des évaluations. En termes pédagogiques, il ne s'agit pas de la même démarche.

ADMINISTRATEUR : J'ai conduit des entretiens professionnels d'opérationnels pour la première fois en 1998.

GRH : Les entretiens professionnels relèvent de l'activité professionnelle. Ils répondent à un acte managérial. Les agents ne sont donc pas censés s'y soustraire.

ADMINISTRATEUR : Les éléments présentés peuvent pour leur part être contestés.

SUD Culture Solidaires : Pourriez-vous présenter la réponse en suivi des points ?

ADMINISTRATEUR : Je tenterai de l'obtenir auprès de la DRH.

Concernant le calendrier, la DRH est informée du fait que mon cumul de fonctions ne me permet pas de réaliser les entretiens dans les délais prévus. Chacun d'entre eux est censé durer 45 à 60 minutes mais, au fur et à mesure des sessions, leur durée diminue, car la discussion finit par ne plus porter que sur le fond une fois la forme bien maîtrisée.

En matière de contenu, les entretiens permettent de revenir sur l'activité en cours et à venir, ainsi que de faire le point sur les actions engagées ou projetées en matière de formation ou d'évolution professionnelle. Lorsqu'ils seront effectifs pour les opérationnels, les entretiens permettront une perception plus fine des activités des agents, notamment par les AST. Les opportunités et les problèmes seront plus facilement identifiés.

Nous envisageons une périodicité trisannuelle pour les opérationnels comme pour les fonctionnels. Le retour sur investissement ne paraît pas aussi favorable lorsque les entretiens sont réalisés tous les ans.

CNT : Les agents qui demandent un entretien personnel l'obtiennent néanmoins sous trois mois.

ADMINISTRATEUR : J'ai reçu une demande de l'AST d'Aquitaine le 26 mai à midi. J'ai répondu dans le quart d'heure qui suivait à l'agent qu'il pouvait passer me voir dans l'après-midi, ce qu'il a fait. Mon bureau est toujours ouvert, sauf lorsque j'évoque un sujet individuel. Mes numéros de téléphone fixe et mobile sont accessibles à tous, et j'ai même confié mon numéro personnel dans certains cas le justifiant. Je n'ai refusé un entretien qu'une fois en quinze ans. Face à l'attitude inacceptable de la personne, je l'ai invitée à partir. Elle a par la suite quitté l'INRAP.

Par ailleurs, sur certains sujets, je suis amené à renvoyer les agents vers l'AST. Si d'aucuns éprouvent des difficultés à me rencontrer, je vous invite à m'en informer. Je refuse en outre les contacts de personnes qui souhaitent m'entendre contredire la réponse d'un agent fonctionnel ou d'un gestionnaire RH, pour autant que je la considère comme normale, recevable et incontestable. Dans le cas contraire, j'inviterai cette dernière personne à réviser sa position.

CGT Culture : Dans la mesure où vous êtes abordable et accessible en tout temps, nous nous interrogeons sur l'intérêt de l'entretien professionnel.

ADMINISTRATEUR : Cette démarche entre dans un cadre très normé, et elle relève d'une obligation légale.

GRH : Elle se prépare, elle se réfléchit et elle constitue un moyen de prendre du recul sur l'activité professionnelle.

◦ AST- RO

ADMINISTRATEUR : Juridiquement, rien n'interdit à un AST d'exercer une activité de RO, d'autant qu'ils sont censés poursuivre une activité de recherche. Un AST et un adjoint AST sont ainsi intégrés à la programmation en GSO. Par ailleurs, un AST peut répondre à une contrainte opérationnelle en assumant des fonctions de RO si ceux-ci sont tous indisponibles. Dans ce cas, l'arrêté de nomination est rédigé à son nom.

CNT : Il ne pourra pas se rendre sur le terrain pour suivre l'opération.

ADMINISTRATEUR : Il doit prendre les dispositions pour réaliser ses deux missions. Cette situation demeure extrêmement rare. Je n'ai en outre pas connaissance d'un AST ayant assuré un diagnostic, même si cette disposition ne paraît pas inconcevable pour une opération d'une semaine.

CGT Culture : La continuité de service est alors mise en péril.

ADMINISTRATEUR : J'attendrais dans ce cas une proposition permettant de concilier les deux missions, rédigée en concertation avec l'équipe pressentie.

CGT Culture : Les AST ne parviennent pas à remplir toutes les activités qui figurent sur leur fiche de poste. Il nous semble donc inconcevable qu'ils assurent en sus des fonctions de RO.

ADMINISTRATEUR : Si aucun RO n'est disponible, l'AST ne peut faire autrement que prendre en charge l'opération. L'abnégation ne dépend pas uniquement des fonctions, et elle concerne également le technicien confronté à des conditions climatiques difficiles. Les personnes qui côtoient les archéologues la perçoivent.

CGT Culture : Lorsque l'AST n'assure pas son travail, il incombe à d'autres, et il peut engendrer de la souffrance au travail.

ADMINISTRATEUR : Personne n'a indiqué que ses activités doivent être réalisées à sa place. Il peut hiérarchiser ses missions.

CGT Culture : Les agents du pôle AST Midi-Pyrénées pourront vous confirmer qu'ils sont déjà amenés à compenser certaines absences.

ADMINISTRATEUR : Ces dernières ne résultent en général pas de la prise en charge d'études programmées ou d'opérations par l'AST.

CGT Culture : Ce type de dysfonctionnement demeure très visible des équipes.

ADMINISTRATEUR : Je me penche actuellement sur ce cas.

Concernant vos demandes de réunions pour les 10 et 23 juin, je ne suis pas en mesure de vous garantir une réponse favorable. Pour sa part, la réunion du 5 juin est prévue de 10 heures 30 à 13 heures 30. A cette occasion, la DRH présentera un PowerPoint sur le projet d'harmonisation à l'attention des organisations syndicales.

La prochaine réunion du CTS GSO sera organisée le 16 juillet 2015.

La séance est levée à 18 heures 10.

NB : Ce procès-verbal a été rédigé par la société Codexa (www.codexa.fr), puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du secrétaire de séance.



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and is mostly mirrored across the page.

[Handwritten signature]